

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/11/14
N° 05

DATE DE CONVOCATION :

9 NOVEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

9 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L’an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Julie HEUZARD, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON
Patrick BOULAY
Jean-Louis CECCANTI
Lucas JUIGNÉ

Secrétaire de séance : Alain GALLET

OBJET : Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l’artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire travaille actuellement sur sa trajectoire Zéro Artificialisation Nette. Dans ce cadre, une conférence régionale de gouvernance va être créée, pilotée par la Présidente de Région.

Cette conférence vise à mieux intégrer les élus locaux dans le processus de modification du Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité de Territoires (STRADDET).

Toutefois, à ce jour, la loi ne permet pas à toutes les communautés de communes ni aux structures porteuses de SCoT de participer à cette conférence.

Il est proposé de valider une composition de la conférence « sur mesure » comprenant 120 votants – dont un représentant de la communauté de communes Maine Saosnois – et 19 membres siégeant à titre consultatifs.

Les 120 membres votants :

- La présidente du Conseil Régional ou son représentant
- 14 élus régionaux

- Les 71 présidents d'EPCI (métropoles, communautés urbaines, communautés de communes)
- Les 14 présidents des structures porteuses de SCOT
- Le président de la conférence régionale des SCOT
- 16 maires (désignés par l'AMF et l'AMRF)
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Les 19 membres siégeant à titre consultatifs :

- Les 5 présidents de Département
- Les 4 présidents des Parcs Naturels Régionaux
- Le président du CESER
- 3 présidents des agences d'urbanisme de la région
- 3 présidents des Etablissements Publics Fonciers
- 3 présidents des Chambres Consulaires

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la composition présentée ci-dessus de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET à l'unanimité des membres présents et représentés un **avis favorable** à la composition présentée de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le quatorze novembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,